

Félicitations

Nous espérons que vous profiterez de votre nouveau comptoir et que vous y partagerez de bons moments en famille et entre amis pour longtemps.

Rouleau Granit garantit la fabrication et l'installation de ses produits pour une période d'un (1) an, exclusivement applicable à l'acheteur initial et non transférable.

Les matières premières utilisées pour la confection des comptoirs, telles que les surfaces minérales, le quartz, le Dekton et la porcelaine, sont sujettes aux garanties fournies par leurs manufacturiers et distributeurs respectifs.



Garantie des manufacturiers de matières premières

À la suite de l'installation, veuillez consulter le site Internet du manufacturier ou du distributeur de la matière première pour obtenir des informations détaillées concernant la garantie. Pour toute défaillance non couverte par la garantie de Rouleau Granit, nous vous invitons à communiquer avec nous. Nous vous accompagnerons dans les démarches auprès du manufacturier.

Il est important de suivre les recommandations du fabricant en matière d'entretien et d'utilisation, d'éviter les pratiques abusives et de prendre des précautions pour protéger la surface du comptoir afin de minimiser les risques de dommages.



Conditions d'applications

À la conclusion de l'installation, vous serez invité à vous joindre au technicien pour effectuer une inspection finale. Le technicien remplira alors une grille d'approbation pour consigner tout commentaire ou correction nécessaire s'il y a lieu. Vous serez appelé à apposer votre signature attestant de votre satisfaction à la grille d'approbation. Une copie sera gardée à nos dossiers.

Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez remettre la grille d'approbation signée à notre installateur lors de la finalisation de l'installation, veuillez nous la faire parvenir dans un délai de 48 heures après la conclusion de l'installation. Si vous désirez rapporter un problème, vous serez alors responsable de fournir toutes les photos requises à l'étude du dossier.

 Si nous n'avons pas reçu la grille dans les 48 heures, l'installation sera réputée satisfaisante.



Conditions de garantie

Notre garantie de fabrication et d'installation est octroyée à l'acheteur initial et ne peut être transférée aux acquéreurs ultérieurs. La période de garantie prend effet à compter de la date d'installation initiale. La réparation et le remplacement du produit sont automatiquement couverts par la garantie d'origine.



Éléments garantis

Les joints des comptoirs sont garantis pour une période normale d'un (1) an après la date d'installation des comptoirs. En cas de décollement, Rouleau Granit enverra un technicien sur place pour effectuer la réparation. Des frais de déplacement peuvent s'appliquer selon les causes du décollement du joint.

Les évènements suivants pourraient entraîner une annulation de la garantie :



Poids excessif

Placer des objets excessivement lourds ou appliquer une pression importante sur une zone spécifique du comptoir peut causer des dommages structurels.



Tassement ou affaissement de la base

Si la structure de support sous le comptoir n'est pas adéquate, cela peut entraîner des contraintes excessives sur la pierre et potentiellement des fissures.



Mouvements du sol

Les structures d'un bâtiment peuvent être affectées par des mouvements de sol induits par le gel et le dégel entraînant des fissures ou des affaissements et pouvant causer des dommages aux armoires et aux comptoirs. Ce phénomène s'observe tant sur les bâtiments existants que sur les constructions neuves.

L'installation et la fixation des évier et des lavabos sont garanties pour une période normale d'un (1) an après la date d'installation des comptoirs. En cas de décollement d'un évier ou d'un lavabo au cours de la première année, Rouleau Granit enverra un technicien sur place pour effectuer la réparation. Des frais de déplacement peuvent s'appliquer selon les causes du décollement. *Voir la section **Frais de plomberie**.



Éléments non garantis

Les bris tels que les éclats, égratignures, marques, taches et trous ne sont pas garantis une fois l'installation terminée et inspectée. Il est de la responsabilité du consommateur de faire la vérification des comptoirs et de signaler les problèmes ou les défaillances au moment de l'installation. Rouleau Granit se réserve le droit de facturer toutes réparations effectuées après la date d'installation.

Les points et situations suivantes pourraient avoir pour effet l'annulation de la garantie de Rouleau



Fragilité naturelle du matériel

Certains types de pierres tels que le marbre sont plus sensibles aux bris en raison de leur nature plus friable que le granit ou le quartz.



Impact physique intense

Un choc violent provenant d'objets lourds, d'ustensiles de cuisine tombés ou d'autres éléments peut causer des fissures, des éclats ou des bris sur la surface du comptoir, spécialement sur les zones moins résistantes et plus sensibles, comme les bordures.



Changements de température importants

Les variations de température de certains types de pierres, notamment l'exposition à la chaleur intense suivie d'un refroidissement rapide, peuvent provoquer des fissures et le décollement du joint de votre comptoir.



Utilisation abusive

L'utilisation inappropriée du comptoir, comme l'utilisation de la surface comme planche à découper, peut entraîner des éraflures, des rayures ou des marques.



Produits chimiques corrosifs

Certains produits chimiques agressifs et les nettoyants abrasifs peuvent endommager la surface de la pierre et causer des décolorations et des marques permanentes.



Réparation et remplacement

En cas de défaillance couverte par notre garantie ou celle du manufacturier

En cas de défaillance couverte par les garanties en vigueur, Rouleau Granit restaurera la surface par réparation ou par remplacement à l'aide d'une pièce identique ou équivalente, ou par l'introduction d'un modèle alternatif assurant une cohérence visuelle avec l'original.

En cas d'impossibilité de substitution par un produit équivalent, notre représentant vous aidera à choisir la meilleure solution de remplacement. Les solutions disponibles pourraient cependant entraîner des coûts supplémentaires. Si tel est le cas, Rouleau Granit s'engage à prendre à sa charge la valeur de l'élément original, mais décline toute responsabilité quant au coût excédentaire de remplacement.

Soyez assuré que nous sommes toujours engagés à vous accompagner dans le choix de la meilleure solution et l'atteinte de votre pleine satisfaction.



Il est important de noter que Rouleau Granit ne peut être tenue responsable des variations de couleur, de teinte ou de motif.



La présente garantie représente l'unique engagement de responsabilité de la part de Rouleau Granit et ne peut dépasser le montant payé par le client pour le produit. Aucun employé ou représentant de Rouleau Granit n'est autorisé à offrir une garantie autre que celle explicitement décrite dans ce document.

Cette garantie est assujettie aux lois en vigueur au Québec, à moins de dispositions contraires.



Frais de plomberie

Prenez note que Rouleau Granit n'endosse aucune responsabilité en lien avec les raccordements à la plomberie. Aucun bris en lien à ce type de travaux ne sera garanti autre que le joint de fixation de l'évier ou du lavabo au comptoir. Le client est responsable des raccordements à la plomberie et le recours à un plombier accrédité, à ses frais, est recommandé.